



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

*Extrait du livre des délibérations du conseil municipal
du procès-verbal de la séance ordinaire convoquée et tenue à huis clos
par voie de visioconférence le lundi 15 juin 2020 à 19 h 15*

Étaient présents, sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire, la directrice générale, madame Julie Forgues et la greffière, madame Judith Saint-Louis et par voie de visioconférence et formant quorum, les conseiller(ère)s suivant(e)s :

*monsieur Bernard Malo,
madame Lisiane Monette,
monsieur Maxime Bélanger.*

*madame Marie-Claude Déziel,
madame Julie Moreau et*

Était absent, le conseiller, monsieur Raymond St-Aubin.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En conformité avec l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous transmettre les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

Résultat du rapport financier 2019

Le 14 juillet 2020, le vérificateur externe de la firme Amyot Gélinas conseil inc. déposera les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel. En raison de la pandémie de la COVID-19, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) permet aux municipalités de déposer le rapport financier au plus tard le 31 août prochain.

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se terminant le 31 décembre 2019 est de 554 356 \$ portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 946 116 \$. Le total des revenus est supérieur de 264 930 \$ au montant budgété. La variation est attribuable principalement à l'augmentation des droits sur les mutations 115 640 \$, aux services rendus 71 022 \$ et aux transferts du gouvernement du Québec pour l'entretien des routes 31 279 \$. Quant aux activités de fonctionnement et affectations, les dépenses encourues sont inférieures de 289 426 \$ par rapport au budget adopté. Cette variation à la baisse est principalement due à la rémunération (139 540 \$) dont pour le poste d'adjointe à la direction générale comblé au cours de l'année 2019, à l'économie au niveau de l'achat d'abrasif pour le déneigement écoresponsable (49 347 \$), à l'entretien du réseau d'aqueduc (41 546 \$) et à la gestion des matières résiduelles (43 286 \$).

Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel se terminant le 31 décembre 2019 est de 37 659 \$ portant ainsi le surplus de fonctionnement non affecté à 94 730 \$. Le total des revenus est inférieur de 340 \$ au montant budgété. Quant aux activités de fonctionnement et affectations, les dépenses encourues sont inférieures de 37 999 \$ par rapport au budget adopté. Cette variation à la baisse est principalement attribuable à l'achat d'abrasif pour le déneigement écoresponsable (22 941 \$) et aux frais de financement prévus pour certains projets d'investissement (21 469 \$) comme la réfection du réseau artériel, la réfection du quai municipal et du pavillon Violette-Gauthier ainsi que le remplacement des appareils respiratoires pour le service des incendies.

... 2

Copie authentifiée

Ce 23 juillet 2020

Par Judith Saint-Louis

Judith Saint-Louis
Greffière

*Extrait du livre des délibérations du conseil municipal
du procès-verbal de la séance extraordinaire
convoquée et tenue par voie de visioconférence le lundi 15 juin 2020 à 19 h 15
(suite)*

... 2

Au 31 décembre 2019, le capital disponible du fonds de parcs et terrains de jeux était de 555 821 \$, celui du fonds de roulement de la Ville était de 150 977 \$ et celui de l'Agglomération de 0 \$.

Endettement total net à long terme au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, l'endettement total net à long terme de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson était de 10 311 926 \$ en hausse de 1 278 940 \$ comparativement à l'an passé à la même date. Cette augmentation s'explique principalement par la réfection d'une partie du chemin Guénette, par l'achat de deux camions 10 roues et d'un chargeur sur roues au Service des travaux publics et services techniques ainsi qu'aux travaux réalisés sur le réseau d'aqueduc.

Au 31 décembre 2019, l'endettement net à long terme de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel était de 2 369 873 \$, en baisse de 129 358 \$ comparativement à l'an passé à la même date.

Activités d'investissement

Plusieurs autres dossiers majeurs ont également retenu l'attention de nos effectifs au cours de l'année 2019 et il convient de souligner la somme de travail réalisé en ce qui concerne les dossiers suivants :

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson 3 067 564 \$

- Travaux de **1 226 848 \$** pour la réfection d'un tronçon de 1.8 km du chemin Guénette dont un montant de **177 226 \$** provient de la subvention du programme TECQ 2014-2018 (Taxe d'accise sur l'essence et contribution du Québec);
- Ajout d'un puits d'appoint pour augmenter et stabiliser la capacité du réseau d'aqueduc et permettre l'entretien des autres puits d'alimentation **315 606 \$**. Travaux subventionnés à 100 % par le programme TECQ 2014-2018 ;
- Remplacement de deux camions 10 roues **616 735 \$** ;
- Remplacement du chargeur sur roues **299 763 \$** ;
- Achat d'une pelle excavatrice avec remorque **233 203 \$** ;
- Achat d'un souffleur à neige **148 472 \$** ;
- Aménagement de la scène du parc Édouard-Masson et modules de jeux **65 545 \$** ;
- Remplacement d'une conduite d'aqueduc et bouclage dans le Domaine-Provost **44 117 \$** Travaux subventionnés dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 ;
- Étude préliminaire pour la réfection du garage municipal et le réaménagement de la cour **15 717 \$** afin de compléter une demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM (Réfection et construction des infrastructures municipales) ;
- Achat de divers équipements pour le Service des travaux publics et hygiène du milieu tels que génératrice portative, lumières de rue, compteurs d'eau **20 890 \$** ;
- Refonte du site web de la Ville **10 182 \$** ;
- Réfection de la toiture de l'ancienne station de pompage du 455, rue du Baron-Louis-Empain, ajout de cloisons pour aménager un bureau au service de l'urbanisme et travaux d'imperméabilisation d'une partie de la fondation de l'hôtel de ville pour un montant total de **22 493 \$** ;
- Préparation d'un plan directeur de développement des sentiers pour le raccordement au Parc linéaire du P'tit train du Nord **3 715 \$**. Projet financé en partie par la MRC des Pays-d'en-Haut ;
- Ameublement et achat d'équipement informatique **14 375 \$** ;
- Autres immobilisations (unité de climatisation à l'atelier mécanique, conteneurs pour les cours d'écoles, honoraires professionnels pour le raccordement aux sentiers du parc d'Estérel) **29 903 \$** ;

Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel 246 162 \$

- Remplacement des appareils respiratoires au Service de Sécurité incendie **113 584 \$** ;
- Achat d'un bateau pour la protection civile **46 500 \$** ;
- Honoraires professionnels réfection chemin Chertsey, Masson et Fridolin-Simard **31 662 \$** ;
- Achat d'équipements de communication pour le service des incendies **28 473 \$** ;

... 3

*Extrait du livre des délibérations du conseil municipal
du procès-verbal de la séance extraordinaire
convoquée et tenue par voie de visioconférence le lundi 15 juin 2020 à 19 h 15
(suite)*

... 3

- Achat d'équipements pour le service des incendies tels qu'habits de combat, boyaux, conteneur et autres équipements 17 191 \$;
- Honoraires professionnels pour la réfection du quai municipal 5 685 \$;
- Équipement informatique 3 067 \$;

Au cours de l'année 2019, nous avons, entre autres, réalisé :

- La conclusion et signature de la convention collective 2018-2024 (agglomération) ;
- La réfection d'une partie de la montée Gagnon à partir du chemin Masson et dans le secteur du Domaine des 4 Collines ;
- L'adoption d'une politique d'aide financière à l'entretien des chemins privés ;
- La mise sur pied d'un marché d'été ;
- Une politique de bonification au camp de jour estival pour le rendre accessible à des familles à faible revenu ;
- La poursuite du projet pilote d'un service de lavage d'embarcations au garage municipal ;
- L'adoption/approbation d'un programme supplémentaire au Loyer (PSL) pour les familles à faible revenu (agglomération) ;
- La bonification du programme de remboursement des frais des activités de loisirs par l'ajout du volet ski alpin pour les enfants et d'une contribution financière pour les utilisateurs des sentiers du parc d'Estérel en saison hivernale ;
- La mise à jour de la politique de soutien aux organismes et de la politique MADA-Famille pour nos aînés et familles ;
- L'adoption d'une politique de déneigement de jour écoresponsable (agglomération) ;
- La certification « Ville Amie des Monarques » ;
- L'adoption du plan directeur des sentiers ;
- L'adoption et mise en œuvre d'un plan d'action traitant de la politique environnementale ;

Le présent rapport sera diffusé sur le site Internet de la Ville au www.lacmasson.com.

Les résultats publiés dans ce rapport sont présentement en processus d'audit financier pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Gisèle Dicaire

Mairesse et présidente de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel